

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Samuel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 7 décembre 2021 à 19h00 au Centre multifonctionnel.

Sont présents : Martin Tourigny, Sylvain Bergeron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Marie-France Plante et Evelyne Lampron.

La séance est ouverte à 19h03 par monsieur Martin Tourigny, maire. Jessica Després, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2021-12-124**      **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Grégoire Bergeron, appuyé par Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2021-12-125**      **Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2021**

Il est proposé par Claudia Doucet, secondé par Evelyne Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 9 novembre 2021, séance ordinaire, soit adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2021-12-126**      **Adoption des comptes**

Il est proposé par Grégoire Bergeron, secondé par Sylvain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 132 079,57\$ dont 13 981.92\$ en dépôt direct pour les salaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT**

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

Jessica Després, secrétaire-trésorière adjointe

---

**2021-12-127**      **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-333 sur le remboursement des frais de non-résident**

Madame Claudia Doucet, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-333 fixant les règles de remboursement des frais de non-résident chargés par une autre municipalité ou ville pour des activités de loisir, sport et culture.
- Dépose le règlement 2021-333 fixant les règles de remboursement des frais de non-résident pour des activités de loisir, sport et culture.

2021-12-128

**Adoption de la quote-part incendie 2022**

Le conseiller monsieur Sylvain Bergeron propose d'accepter la quote-part incendie 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2021-12-129

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 800 000 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Samuel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 800 000 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-320	800 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-320, la Municipalité de Saint-Samuel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par Marie-France Plante, appuyé par Evelyne Lampron et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	72 600 \$	
2023.	74 100 \$	
2024.	75 700 \$	
2025.	77 300 \$	
2026.	79 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	421 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-320 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**Résolution d'adjudication de l'emprunt**

## Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 décembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 décembre 2021
Montant :	800 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 décembre 2021, au montant de 800 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

72 600 \$	2,30000 %
74 100 \$	2,30000 %
75 700 \$	2,30000 %
77 300 \$	2,30000 %
500 300 \$	2,30000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,30000 %

## 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

72 600 \$	1,15000 %
74 100 \$	1,50000 %
75 700 \$	1,75000 %
77 300 \$	1,95000 %
500 300 \$	2,05000 %

Prix : 98,71500

Coût réel : 2,30663 %

## 3 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

72 600 \$	2,35000 %
74 100 \$	2,35000 %
75 700 \$	2,35000 %
77 300 \$	2,35000 %
500 300 \$	2,35000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,35000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Marie-France Plante, appuyé par Evelyne Lampron et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Samuel accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2021 au montant de 800 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2020-320. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**2021-12-131**

**Adoption du règlement numéro 2021-331 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska**

ATTENDU les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro G-100 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de mettre à jour le nouveau règlement G-100 harmonisé tel que proposé par la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 6 juillet 2021, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Claudia Doucet et un projet de règlement a été déposé par Patrick Mathis au conseil;

ATTENDU QUE les élus ont des réticences quant à certains points,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Doucet, appuyé par Patrick Mathis et résolu à l'unanimité d'adopter ledit règlement et de demander au comité de révision de s'attarder aux points suivants qu'ils jugent inadéquats : 3.2, 4.1.3, 7.4.3, 7.4.5, 7.4.6, et 7.4.3.

**2021-12-132**

**Revenu Québec - Représentant**

Il est proposé par Claudia Doucet, secondé par Evelyne Lampron et résolu à l'unanimité que l'adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe Jessica Després soit autorisée :

- à signer cette résolution;
- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité de Saint-Samuel qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont approuvé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 7 décembre 2021. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

**2021-12-132**

**Demande de dérogation mineure : monsieur Kaven Ouellet**

Construction d'une habitation unifamiliale localisée à 5 mètres de la limite avant du terrain sur le lot 5 445 783 situé dans le secteur AR1 où la norme exige une marge de recul de 7,5 mètres.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent l'acceptation de la diminution de la marge de recul de 7,5 mètres à 5 mètres en considérant les éléments suivants :

- La présence d'une zone inondable 0-100 ans en cours arrière;
- L'espace limité entre la zone inondable et la limite de terrain avant
- La résidence sera située hors de la zone inondable 0-100 ans;
- L'acceptation de la demande n'engendrera pas de problématique de visibilité et de déneigement;

Sur proposition de Claudia Doucet, secondée par Patrick Mathis, les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure de monsieur Kaven Ouellet et en permettant la diminution de la marge de recul de 7,5 mètres à 5 mètres tel que recommandé par le CCU.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2021-12-133**

**Demande de dérogation mineure : monsieur Edmond JR Boisvert et madame Nathalie Beauchesne**

La demande vise la reconstruction d'une habitation unifamiliale localisée à 6 mètres de la limite avant du terrain sur le lot 5 445 777 situé dans le secteur AR1 où la norme exige une marge de recul de 7,5 mètres.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent l'acceptation de la diminution de la marge de recul de 7,5 mètres à 6 mètres en considérant les éléments suivants :

- Une résidence est déjà érigée à cet endroit;

- La résidence sera démolie et reconstruite au même endroit;
- Il y a présence d'une zone inondable 0-100 ans en cours arrière;
- L'espace limité entre la zone inondable et la limite de terrain;
- La résidence sera située hors de la zone inondable 0-100 ans;
- L'acceptation de la demande n'engendrera pas de problématique de visibilité et de déneigement;

Sur proposition de Claudia Doucet, secondée par Patrick Mathis, les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure de monsieur Edmond JR Boisvert et madame Nathalie Beauchesne en permettant la diminution de la marge de recul de 7,5 mètres à 6 mètres tel que recommandé par le CCU.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2021-12-134**

**Renouvellement à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)**

Le conseiller monsieur Grégoire Bergeron propose de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM), une association des élus de la municipalité.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2021-12-135**

**Renouvellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)**

Le conseillère madame Claudia Doucet propose que l'adhésion avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et le renouvellement de l'assurance responsabilité et cautionnement pour la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité soient renouvelés pour l'année 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2021-12-136**

**Demande de financement et d'appui – Paniers Noël**

ATTENDU la nécessité de la collecte de denrées pour les familles dans le besoin à Saint-Samuel pour Noël;

- Le conseil autorise un don de 650\$ pour la confection de paniers de Noël pour les familles dans le besoin à Saint-Samuel.

Proposé par Claudia Doucet, secondé par Evelyne Lampron et adopté à l'unanimité des conseillers.

**2021-12-137**

**Contribution annuelle au Réseau BIBLIO-CQLM**

Le conseiller monsieur Patrick Mathis propose de renouveler la contribution annuelle pour 2022 avec le Réseau Biblio-CQLM.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2021-12-138**

**Nomination pour le répondant Réseau BIBLIO-CQLM**

Il est proposé par Claudia Doucet et secondé par Sylvain Bergeron de nommer Martin Tourigny comme répondant pour le Réseau BIBLIO-CQLM.

**2021-12-138**      **Nomination d'un élu pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Patrick Mathis, secondé par Marie-France Plante et résolu à l'unanimité de nommer Sylvain Bergeron pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2021-12-139**      **Renouvellement contrat de service et intranet avec Infotech**

Le conseiller monsieur Patrick Mathis propose de renouveler le contrat de service avec Infotech pour l'année 2022.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2021-12-140**      **Calendrier des séances 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame Claudia Doucet, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront les **mardis** et débiteront à **19 h 00** :

Mardi 11 janvier	Mardi 1 février	Mardi 1 mars
Mardi 5 avril	Mardi 3 mai	Mardi 7 juin
Mardi 5 juillet	Mardi 9 août	Mardi 6 septembre
Mardi 4 octobre	Mardi 1 novembre	Mardi 6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2021-12-141**      **Fermeture du bureau municipal période des fêtes**

Le conseiller monsieur Patrick Mathis propose que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes, soit les semaines du 27 décembre et du 3 janvier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**2021-12-142**      **Politique familiale**

Il est proposé par Claudia Doucet et secondé par Evelyne Lampron de mandater Valérie Nault pour effectuer une demande d'aide financière afin d'élaborer une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales du ministère de la Famille.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le maire Martin Tourigny, les conseillères Claudia Doucet, Evelyne Lampron et Marie-France plante ainsi que les conseillers Sylvain Bergeron, Grégoire Bergeron et Patrick Mathis déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**Période de question**

Un citoyen demande combien le déneigement coute par kilomètre en cout réel. Sa réponse demande de la recherche et sera répondu lorsque possible par la prochaine direction générale.

Un citoyen demande par écrit s'il est possible de niveler la route Rivard et le 5<sup>e</sup> Rang. Sa question est répondu via le conseiller Patrick Mathis.

**Affaires nouvelles**

La responsable des loisirs madame Valérie Nault accepte de travailler un jour de plus par semaine pour un total de 16h par semaine afin d'aider l'adjointe administrative en l'absence d'une direction générale. Elle prendra le mandat des communications et des médias sociaux.

**Levée de la séance ordinaire**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Patrick Mathis propose la levée de la séance à 20h30. La séance est close.

« Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

\_\_\_\_\_  
**Martin Tourigny**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Jessica Després**  
Secrétaire de la séance

